

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 19 octobre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué suite à l'absence de quorum pour la séance initialement prévue le jeudi 12 octobre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

Etaient présents : ALLAIRE Jérôme, PERRIN ACKER Nathalie, ~~BREARD Nicolas~~, DEVINAT Fabienne, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, ~~BURON David~~, BRUNEAU Alice, DENEUX Valérie, BURGEVIN Nicolas, ~~EPINARD Céline~~, PERRAULT Caroline, HAUTBOIS Edmond, LEPAGE Amanda, ~~LECOMPTE Frédéric~~, REMON Karine, MAHOT Jean-Luc, ~~ANJARD Sylvain~~

Excusés : ANJARD Sylvain, BRUNEAU Alice (pouvoir MAGNYE Sandrine)

Absents : BURON David, EPINARD Céline, LECOMPTE Frédéric, BREARD Nicolas

Secrétaire de séance : HAUTBOIS Edmond

Date de convocation : 13 octobre 2023

20 h 30 : le quorum n'a pas besoin d'être atteint comme c'est une séance reportée, conformément à l'article L.2121-16 du CGCT. 12 présents et 1 pouvoir soit 13 votants.

Avant d'ouvrir la séance, il est proposé au Conseil de réaliser 1 minute de silence suite à l'assassinat de Monsieur Dominique Bernard, professeur de français.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2023. Sans remarque, il est adopté à l'unanimité

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci. Il précise qu'il y a des ajouts à l'ordre du jour. Y a-t-il des personnes contre ?

Voici l'ordre du jour :

Laval Agglomération

Diverses informations

Urbanisme/Voirie/Environnement/Espaces verts

1. Parcelle AC 251 avis des Domaines
2. Transfert convention cession convention Infracos et Totem

Avis sur un permis d'aménager

Informations : RN 162 devient RD 962

Patrimoine/Aménagement

3. UA3+

Informations :

Finances et Ressources humaines

Finances

4. Cimetière : proposition durée de 15 ans sur les différents monuments
5. Marché renouvellement gaz UGAP

6. Avenant 5 marché de travaux portant sur la rénovation du presbytère
7. Décision modificative n°1 : marché du presbytère, complément travaux vidéoprotection
8. Tarif sortie terra botanica enfance

Information

Ressources humaines

9. Création d'un poste adjoint administratif, de deux postes adjoints techniques ?

Information : bilan absentéisme 2022

Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire

10. Convention Titi Floris

Informations :

Acteurs de la vie locale et associative / Communication

11. Règlement panneau affichage

Informations

Développement durable

Questions diverses

Village d'avenir

Ajout à l'ordre du jour :

- Avenant 1 lot 4 GBM, avenant 1 lot 3 GBM Rénovation presbytère, avenant 1 lot 2 Lutellier
- Achat de parcelles détenues par l'entreprise Pigeon

I-Laval agglomération

Haut débit - fibre

Monsieur le Maire rappelle que le cuivre va disparaître en fin d'année 2025 sur le territoire de l'ancienne Laval agglomération et les 20 communes.

À charge d'informer la population par anticipation pour éviter le sentiment de vente forcée des opérateurs liés à la fibre - la fibre nous relie

II-Urbanisme / voirie / environnement / espaces verts

1. Réception des travaux impasse du 10 juin 1944.

Information aux membres de la commission de la réception définitive des travaux avec pose de réserves sur le trottoir devant l'entrée du n°1 de la rue.

2. Date travaux voirie (Benâtre et impasse des Lavandières) + courrier aux riverains

Les travaux de voirie sont programmés début novembre. Un courrier a été distribué aux riverains du chemin de la Benâtre demandant à ceux concernés d'élaguer en prévision du passage des engins. Un courrier est à prévoir pour les habitants de l'impasse des Lavandières dès la connaissance de la date des travaux.

3. Travaux terrain de foot Terrassement

Date début travaux au 23/10. En attente devis Terrassement du terrain de BMX.

4. Aménagement passage des Acacias

En attente devis réfection impasse. À voir si possible intégration sur cette année temps et budget.

5. Etat d'avancement audit d'adressage de la Poste

Point et correction du listing transmis à tous les élus par mail. Reste quelques parcelles cadastrées à confirmer avant envoi.

6. OAP des Poiriers

Validation de la dernière version avant envoi à Laval Agglomération.

7. Questions diverses :

- Commande signalétique PMR pharmacie

Information sur les travaux prévus afin de matérialiser la place PMR

- Permis d'aménager Bel-Air

- Achat en commun Entrammes / Parné sur Roc / Forcé sur matériel désherbage mécanique

Présentation d'une proposition d'achat en commun avec Parné sur Roc et Forcé d'un équipement pour entretien mécanique des espaces verts, chemins, voies non bitumées (gravillonnées, sablées, arènes granitiques, stabilisées, terrains de pétanque, parking...)

Vente de la parcelle AC0251

N°107-10/2023 - Objet : Cession de la parcelle AC 251 à M et Mme Guinoiseau

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu l'avis des Domaines en date du 20 septembre 2023,

Monsieur le Maire rappelle le contexte aux élus : une convention a été signée avec les époux Guinoiseau le 20 mars 2018. Elle vise les conditions de rétrocession d'une partie de la parcelle anciennement AC 112 soit la AC 251 d'une superficie de 494 m². Cet accord permettait à la commune de garder un accès à la rue d'Anjou à aménager par ses soins ou par un aménageur. Au vue de l'avancée des projets communaux, la conservation de cette parcelle n'est plus d'actualité. Les époux Guinoiseau, conformément à la convention, souhaitent l'acheter.

La loi oblige la commune lors d'une vente à demander l'avis aux domaines. Cet avis est une évaluation à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation et non d'un prix. La valeur n'est qu'une probabilité de prix avec une marge d'appréciation de 20 %. La méthode est comparative avec la recherche de terrains à bâtir comparables.

En l'espèce, l'avis rendu est de 45€ HT/m² avec une valeur minimale de vente à 36€.

Cependant compte tenu de la signature du 20 mars 2018 fixant l'achat de la parcelle AC 251 à 10 000 € et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur, la commune respecte son engagement qui correspond au prix d'achat de l'époque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**VEND** conformément à la convention signée le 20 mars 2018 aux époux Guinoiseau la parcelle AC 251 pour un montant de 10 000 €

-**RAPPELLE**, selon la convention de 2018, que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur

-**AUTORISE** le Maire à signer l'acte et les documents s'y afférents

Transfert convention cession infracos et totem

N°108-10/2023 - Objet : Transfert de la convention Infracos, filiale SFR et Bouygues Télécom, signée avec la commune d'Entrammes à TOTEM, filiale Orange

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe les conseillers de la cession de la convention signée avec Infracos, filiale de SFR et de Bouygues Télécom pour l'exploitation d'un pylonet situé sur le château d'eau de La Coudre à Entrammes, à la filiale d'Orange dénommé Totem à compter du 1^{er} janvier 2024.

La commune demande à Infracos de solder le reliquat dû pour l'occupation du 18/11/2023 au 31/12/2023.

Il sera demandé à Totem de fournir les coordonnées du service gestionnaire des baux de manière à les joindre sans difficulté et pour établir la facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**AUTORISE** le Maire à signer le transfert au 1^{er} janvier 2024 de la convention en l'état entre Infracos et Totem

-**DIT** qu'Infracos sera redevable d'un reliquat du 19 novembre au 31 décembre 2023

Avis sur un permis d'aménager

Présentation d'un Permis d'Aménagé déposé sur un terrain en zone UB2 secteur de Bel-Air et de possibles impacts sur les futurs lotissements communaux du fait du ZAN (Zéro artificialisation nette)

Report de l'avis du Conseil

Dans l'attente de l'avis rendu par la DREAL sur le rapport environnemental déposé du futur lotissement La Furetière qui peut avoir un impact sur le calcul du ZAN des terres.

Informations : RN 162 devient RD 962 à compter du 1^{er} janvier 2024

III-Patrimoine - Aménagement

Retour de la commission du 10 octobre 2023 :

- Protection vidéo : le chantier d'installation de deux caméras route de Laval angle du moulin de la roche à cote du transformateur et route de Maisoncelles a débuté.

*Une communication sera faite à l'occasion de la réunion publique du 8 décembre 2023.

*Il est à rappeler que la vidéoprotection est différente de la vidéo-surveillance qui, elle, demande la présence continue d'un agent devant l'écran.

Les bandes filmées sous le régime de la vidéoprotection sont réclamées et consultées **uniquement** par les forces de l'ordre à l'occasion d'une violation d'une règle. Aucune autre personne ne les visionne. Monsieur le Maire y a accès en qualité d'OPJ.

*Ces caméras ne sont pas en service. Les commandes pour les signalisations sont en cours. Les deux autres seront installées fin novembre après les travaux de ERS qui débuteront de mi-novembre

- Réflexion autour des thèmes : quelles animations ? À voir avec l'association Interamnès l'accueil des idées et la possibilité de les matérialiser

- Chantier insertion arrive la troisième semaine d'octobre : peinture ancien vestiaire et réfection des portes du garages rue du domaine.

IV-Finances – Ressources humaines

Finances

N°109-10/2023 - Objet : Création d'un tarif 15 ans pour les aménagements du cimetière

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire indique aux conseillers que des demandes sont régulièrement exprimées en mairie pour créer un tarif pour une durée de 15 ans pour les aménagements du cimetière. À l'heure actuelle, la commune propose 30 et 50 ans.

Dispersion cendres (plaque et gravure à charge des familles)	x	56 €
Concession caverne (monument à charge des familles)	15 ans	406 €
Concession caverne (monument à charge des familles)	30 ans	542 €
Concession caverne (monument à charge des familles)	50 ans	638 €
Concession columbarium (plaque de fermeture comprise)	15 ans	844 €
Concession columbarium (plaque de fermeture comprise)	30 ans	1126 €
Concessions caveau / fosse 15 ans (monument à charge des familles)	2 m ²	91 €
Concessions caveau / fosse 15 ans (monument à charge des familles)	4m ²	178 €
Concessions caveau / fosse 30 ans (monument à charge des familles)	2 m ²	107 €
Concessions caveau / fosse 30 ans (monument à charge des familles)	4 m ²	210 €
Concessions caveau / fosse 50 ans (monument à charge des familles)	2 m ²	177 €
Concessions caveau / fosse 50 ans (monument à charge des familles)	4 m ²	352 €
Carré des enfants : 1 m ² pendant 50 ans	Gratuit	Gratuit
Monument fourni par la commune facturé à prix coûtant pour les moins de 18 ans		

Suite à la présentation ci-dessus, il est proposé de créer un tarif de 15 ans pour les différents aménagements du cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**AUTORISE** la création d'un tarif de 15 ans pour les aménagements du cimetière

Renouvellement marché groupé UGAP pour le gaz

N°110-10/2023 - Objet : Renouvellement groupement achat UGAP pour la fourniture de gaz - vague 8

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est rappelé que la commune a participé en 2020 à un groupement d'achat via l'UGAP pour se fournir en gaz. Ce groupement permet d'obtenir des tarifs plus attractifs pour l'alimentation en gaz.

Les bâtiments communaux concernés sont : l'ancienne mairie/école garçon (85 rue de l'Anjou), la médiathèque, la salle des sports et la mairie.

Il vous est proposé d'adhérer au groupement de commande UGAP, vague gaz 8, pour la fourniture de gaz jusqu'en 2028.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**PARTICIPE** à ce groupement d'achat vague gaz 8 via l'UGAP pour se fournir en gaz

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de groupement d'achat avec l'UGAP puis les documents nécessaires à la mise en place du marché.

Avenant 5 marché de travaux portant sur la rénovation du presbytère

N°111-10/2023 - Objet : Travaux rénovation de l'ancien presbytère - Avenant 5 pour le lot 1 Démolition-Gros-oeuvre

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles R.2194-3, R.2194-5 du code de la commande publique

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de réaliser un poteau en béton armé sur le support de ferme pour consolider le bâtiment et rejoindre les 2 grosses cheminées du bâtiment.

L'avenant 5 est donc présenté pour un montant de 6 260 € HT. Le marché initial est d'un montant de 87 065.11 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 5 sur le lot 1 détenu par BTEM pour un montant global de 6260 € HT

À noter lors du prochain Conseil, sera présenté le tableau financier de suivi des travaux tant au niveau des dépenses que des subventions.

Décision modificative n°2 commune

N°112-10/2023 - Objet : Décision modificative n°2 budget de la commune 2023

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose aux conseillers les besoins de transfert de crédits. Il est nécessaire de réaliser un transfert de crédits suite au devis complémentaire ERS sur l'opération vidéosurveillance. Le montant à prévoir est de 10 721.84 €

Investissement

Dépenses

Op.160304 Aménagement du centre bourg article 212 : -10 721.84 €

Op.202302 Vidéosurveillance article 2135 : + 10 721.84 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**AUTORISE** le Maire à réaliser les mouvements présentés ci-dessus pour finaliser les comptes de fin d'année

Tarif sortie Terra Botanica / activité enfance

N°113-10/2023 - Objet : Tarif sortie pour l'enfance et la jeunesse durant les vacances d'octobre 2023 : Terra Botanica

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'adopter un tarif pour une sortie programmée lors des vacances d'octobre au parc Terra Botanica pour l'enfance et la jeunesse :

Intitulé des sorties	Age	Date	T1 QF>1301	T2 1300 ≥ QF > 1101	T3 1100 ≥ QF > 901	T4 QF ≤ 900	T5 Hors commune
Terra Botanica	Enfance/Jeunesse	2 novembre	22,14 €	20,66 €	19,03 €	17,42 €	26,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**AUTORISE** l'application des tarifs mentionnés ci-dessus pour la sortie Terra Botanica

Ajouts à l'ordre du jour :

Avenants rénovation presbytère :

N°114-10/2023 - Objet : Travaux rénovation de l'ancien presbytère - Avenant 1 pour le lot 4 Menuiseries intérieures

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles R2194-3, R2194-5 du code de la commande publique

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de remplacer l'escalier existant vétuste par un escalier neuf.

L'avenant 1 est donc présenté pour un montant de 6 894.50 € HT. Le marché initial est d'un montant de 34 979 € HT. L'avenant ne dépasse pas les 50% du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 sur le lot 4 détenu par GBM pour un montant global de 6 894.50 € HT

N°115-10/2023 - Objet : Travaux rénovation de l'ancien presbytère - Avenant 1 pour le lot 3 Menuiseries extérieures

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles R2194-3, R2194-5 du code de la commande publique

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de d'ajouter des travaux supplémentaires compte tenu d'une porte qui s'est cassée et de consolider les finitions prévues à l'étanchéité de l'air. L'avenant 1 est donc présenté pour un montant de 4 191 € HT. Le marché initial est d'un montant de 41 869 € HT. L'avenant ne dépasse pas les 50% du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 sur le lot 3 détenu par GBM pour un montant global de 4 191 € HT

N°116-10/2023 - Objet : Travaux rénovation de l'ancien presbytère - Avenant 1 pour le lot 2 Lutellier Charpente bois couverture

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles R2194-3, R2194-5 du code de la commande publique

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une moins-value sur le lot 2 charpente bois portant sur les chevêtres dans le plancher bois existant, du fait de l'avenant en plus-value venant resceller les cheminées.

L'avenant 1 est donc présenté pour un montant de - 1 414 € HT. Le marché initial est d'un montant de 38 577.56 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 en moins-value sur le lot 2 détenu par l'entreprise Lutellier pour un montant global de - 1414 € HT

Lotissement La Furetière : Afin de déposer rapidement le permis d'aménager, le Maire invite les conseillers à venir découvrir l'évolution du projet suite aux remarques de chacun auprès de lui et/ou du déléguée en charge du sujet.

Ressources humaines :

N°117-10/2023 - Objet : Création de 2 postes d'adjoint technique au service technique et un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Considérant les différents départs à la retraite au sein des agents communaux depuis deux ans et les besoins constants du service,

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Il est créé à compter du 01/01/2024, deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique suite au départ à la retraite ou en mutation et d'un emploi permanent d'adjoint administratif consécutif à la création d'un nouveau service proposé à la population ainsi que le renfort du pôle administratif.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 64.

Article 3 : La présente délibération prendra effet au 01/01/2024

Article 4 : Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

*Le point portant sur l'achat de parcelles détenues par l'entreprise Pigeon est reporté lors du prochain Conseil l'actualisation de l'offre de vente étant nécessaire. Elle est parvenue en mairie à la fin de sa validité.

V- Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire

Retour de la dernière commission

- Renouvellement de la convention annuelle avec Titifloris pour bénéficier de tarifs attractifs pour la location de véhicules

N°118-10/2023 - Objet : Convention Titi Floris

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de signer une convention pour assurer le transport des enfants lors des sorties extra-scolaires en sus du minibus communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transport avec Titifloris pour les sorties extra-scolaires.

- Aide aux devoirs : appréciée des familles lors de la précédente année scolaire. Un appel aux bénévoles sera réalisé pour renouveler l'opération. Les lundis et jeudis de 17h30 à 18h15 à l'accueil de loisirs.
- Encadrement des enfants pendant la pause méridienne et le repas du midi : du fait de l'augmentation significative du nombre d'enfants, l'effectif d'encadrement sera augmenté pendant 1 heure chaque midi.
- Projet éducatif du territoire (PEdT) : plan quinquennal concernant les objectifs de la maison des jeunes et du centre de loisirs qui arrive à échéance fin 2023, à renouveler. Le plan actuel sera relu et augmenté des nouveaux projets

- Vacances d'automne :
 - Sortie Botanica pour l'enfance et la jeunesse (tarif ci-dessus point Finances)
 - Sortie prévue également à l'Aquabulle

- Commission scolaire :
 - *Beaucoup de petites sections qui impliquent une réorganisation de la sieste
 - *Convention OGEC : échéance de la convention triennale actuelle fin 2023, à renouveler

- Points travaux :
 - *Le panneau de l'école a été installé
 - *Toit du local APE : en attente de date d'intervention
 - *Eclairage : nouveau devis Rexel reçu

- Fête de l'Histoire d'Entrammes :
 - *Inscription avant le 12/10 pour les fouées
 - *Les affiches ont été diffusées
 - *Exposition issue du Musée Jean Chouan de Saint Ouen des Toits
 - *Escape game l'après-midi

- Election CMJ :
 - *Elections fixée au 17/11 de 16h30 à 19h00
 - *Bilan positif tiré de la précédente mandature

V- Acteurs de la vie locale et associative / communication

21 septembre 2023

1. Retour sur les AG

Les AG se déroulent avec plus ou moins de participants...

Pas de demande « exceptionnelle » formulée par les associations à la mairie hormis l'accès WIFI à la salle omnisports.

L'ensemble des associations a remercié le service technique pour son investissement et sa disponibilité lors de la préparation des manifestations ainsi que la mairie pour les subventions accordées et la mise à disposition d'Anne-Béatrice.

Date	AG	Où	Qui
04-mai	AG Familles Rurales 20h00	Salle des Fêtes	Nicolas
16-juin	AG Basket à 21h00	Salle des Fêtes	
06-juil	AG Badminton à 20h00	Salle des Fléchettes	Nicolas
20-juil	AG Foot 19h00	Club House	Nicolas
08-sept	AG Tennis 19h00	Salle des Fléchettes	Nicolas
08-sept	AG Le Coin des Fripons à 19h30	Salle Brielle	Sandrine
11-sept	AG Val de Jouanne	Anciens vestiaires	Nicolas
15-sept	AG Volley 20h00	Salle des Fléchettes	Nicolas
10-oct	AG Savoirs En Troc 20h00	Salle Brielle	Sandrine
A définir	AG APE		Sandrine
A définir	AG APEL/OGEC		Sandrine
17-nov	AG InterAmnès à 20h30	Salle des Fêtes	Nathalie
24-nov	AG Comité de Jumelage à 20h30	Salle des Fêtes	Sandrine
A définir	AG UCEPF		Valérie
A définir	AG Pétanque		Nathalie
A définir	La gaule entrammaise		Nicolas

2. Orientation des panneaux d'affichage

Les emplacements et orientations ont été définis. L'installation est prévue courant du mois d'Octobre. L'information et la convention seront envoyées aux associations



Route de Maisoncelles



Rond point à l'entrée d'Entrammes

N°119-10/2023 - Objet : Règlement panneau affichage activités associatives

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adopter un règlement pour l'utilisation du nouveau panneau d'affichage concernant les activités associatives.

Le panneau est consacré uniquement aux associations entrammaises. La précision sera mentionnée dessus.

Les informations sont non commerciales ou publicitaires et ne communiquent pas d'adresse, de tarif, ni de numéro de téléphone ou de nom.

L'affichage est à retirer dans un délai maximum de 48h après la manifestation. Le règlement sera signé par le représentant de chaque association. En cas de manquement, l'affichage sera retiré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-ADOpte le règlement du panneau d'affichage des activités associatives

-AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

3. Logiciel Mailing pour la médiathèque

Une autre solution va être proposée : créer des groupes de 50 contacts => ce qui prend du temps en préparation mais qui sera ensuite gagné lors de l'envoi des messages.

4. Octobre rose

Des décorations seront installées sur la commune le samedi 30 septembre ainsi qu'à la médiathèque. Les affiches et flyers sont posées et distribués.

Une marche s'est déroulée dans le Bois de l'Huisserie, 400 personnes sont venues.

L'opération sera renouvelée l'année prochaine.

5. Distribution bulletin municipal

La Poste nous a fait parvenir un devis pour la distribution des bulletins. Le coût est de 352.27€ HT par distribution.

Le Conseil souhaite continuer à distribuer lui-même le bulletin.

6. Changement tapis et matériel de nettoyage salle des fêtes/salle des sports

Suite à la demande formulée par l'agent en charge de l'entretien des salles, Magali Guédon,
« Les tapis rouges de la SDF pour la salle des sports. Les tapis de la salle des sports étant dans un très mauvais état

Et acheter 2 nouveaux tapis pour la SDF plutôt couleur gris car cela fait beaucoup couleur...

Echanger l'aspirateur de la SDF non adapté au sol/lourd pour la salle des sports

Et le nouveau qui a été commandé en juin pour la salle des sports le mettre à la SDF »

La commission propose :

-> Changer les tapis de la salle des sports mais en acheter des neufs, identiques en dimensions et en couleur et ne pas les remplacer par ceux de la salle des fêtes

-> Laisser pour le moment les tapis rouges à la salle des fêtes sauf s'ils sont en très mauvais état

-> Pour les aspirateurs, possibilité de les inverser comme ils n'y a pas de risque d'abîmer

Le Conseil suit les remarques de la commission et n'ajoute aucun commentaire

7. Autres informations

*Panneaux de basket : La société MARTY est intervenue (20/09) pour constater le dysfonctionnement et le moteur est à changer. En attente de devis et en profiter pour faire un état des lieux de l'autre panneau Le fonctionnement est bon mais il a fallu changer en cascade : le condensateur, le connecteur au disjoncteur et enfin un problème de lumière

Nota : les championnats de basket reprennent le WE du 07 octobre

*Boutique éphémère : Proposer le local situé au 7 rue d'Anjou pour des artisans qui souhaiteraient faire des ventes/expositions.

*Anciens vestiaires du foot : Pose de la porte pendant la semaine du 25/09 au 29/09 et peinture sur la 2^{ème} quinzaine d'Octobre par les chantiers d'insertion

*Parcours santé connecté : 1^{er} RDV programmé le mercredi 11 octobre sur le site (Edmond / Gildas / Nicolas et la société KOMPAN). Une subvention de 20% de l'ANS pourrait être attribuée mais en 2024. La demande de subvention à la CAF a été envoyée.

*Demande de l'APEL (association des parents de l'école Saint-Joseph) pour utilisation de la salle omnisports pour l'arbre de Noël le vendredi 15 décembre.

Besoin d'estrade, protéger le sol et que le service technique mette le matériel à disposition. La commission est favorable mais sous un caractère exceptionnel pour que la salle ne soit pas louée pour des soirées, etc... L'évènement se déroulera dans la salle des fêtes

Le Conseil préfère que ce type de manifestation se passe dans la salle des fêtes pour éviter d'abîmer le sol spécifique de la salle des sports.

VI- Développement durable

*Une grainothèque sera inaugurée le 4 novembre à 14h00 à la médiathèque, projet porté par les Jardins partagés et Savoir en Troc

Echanges de graines, fruits/fleurs - un meuble de la médiathèque sera dédié

Un maraîcher est invité durant 1h30 avec la visite des Jardins partagés

*Aménagement de l'ancienne carrière MNE rencontre avec les écoles et les jeunes fréquentant la Maison des jeunes

*Organisation de chantiers participatifs le samedi 9 décembre matin - une communication sera réalisée ultérieurement

*TEN (Territoires engagés pour la Nature) est un label auquel adhère Laval agglomération

Le but est de récupérer des fonds pour financer des projets portés sur la biodiversité.

Entre autres sur Entrammes, l'idée est de végétaliser la cour de l'école publique

VII- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT
Location échafage sécurité chantier presbytère	Alti loc	2410

4° Louage de choses

Logements	Nouveau

5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Néant

6° Créer les régies comptables

Néant

7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Néant

8° Accepter dons et legs

Néant

9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision
2023-14	25/09/2023	AE 0042	RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION

13° Ester en justice

Néant

14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 €

HT

Néant

15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

IX-Questions diverses

Village d'avenir : un courrier portant candidature à « village d'avenir » porté par les 3 communes voisines Forcé, Parné-sur-Roc et Entrammes a été déposé.

Ce nouveau programme d'ingénierie entre de le plan France ruralité porté par l'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires), son but est d'accompagner selon une feuille de route les candidates sur les projets qu'elles souhaitent pour leur développement à 5 ans (habitat, mobilités, équipements sportifs et culturels, accueil des enfants, service au public, transitions écologiques et énergétique, gestion de l'eau etc...)

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 1 octobre 2023 :

76 personnes réparties 37 hommes et 39 femmes, 64 indemnisables

Inscrits à la Banque alimentaire au 12/10/2023 :
7 foyers représentant 14 personnes

Evènements :

26 novembre 2023	12h00	Repas du CCAS
8 décembre 2023	20h00	Réunion publique

Prochaines réunions :

24 octobre 2023	20h30	Commission acteurs de la vie locale
31 octobre 2023	20h30	Commission Voirie
7 novembre 2023	20h30	Commission enfance/jeunesse
9 novembre 2023	20h30	Conseil municipal
14 novembre 2023	20h30	Commission développement durable

Levée de séance à 23h00

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

Délibération n °107-10/2023/ 070 - Cession de la parcelle AC 251 à M et Mme Guinoiseau

Délibération n °108-10/2023/070 - Transfert de la convention Infracos, filiale SFR et Bouygues Télécom, signée avec la commune d'Entrammes à TOTEM, filiale Orange

Délibération n °109-10/2023/071 - Création d'un tarif 15 ans pour les aménagements du cimetière

Délibération n °110-10/2023/071 - Renouvellement groupement achat UGAP pour la fourniture de gaz - vague 8

Délibération n °111-10/2023/071 - Travaux rénovation de l'ancien presbytère - Avenant 5 pour le lot 1 Démolition-Gros-oeuvre

Délibération n °112-10/2023/071 - Décision modificative n°2 budget de la commune 2023

Délibération n °113-10/2023/072 - Tarif sortie pour l'enfance et la jeunesse durant les vacances d'octobre 2023 : Terra Botanica

Délibération n °114-10/2023/072 - Travaux rénovation de l'ancien presbytère - Avenant 1 pour le lot 4 Menuiseries intérieures

Délibération n °115-10/2023/072 - Travaux rénovation de l'ancien presbytère - Avenant 1 pour le lot 3 Menuiseries extérieures

Délibération n °116-10/2023/072 - Travaux rénovation de l'ancien presbytère - Avenant 1 pour le lot 2 Lutellier Charpente bois couverture

Délibération n °117-10/2023/072 - Création de 2 postes d'adjoint technique au service technique et un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2024

Délibération n °118-10/2023/073 - Convention Titi Floris

Délibération n °119-10/2023/074 - Règlement panneau affichage activités associatives

Séance du 19 octobre 2023
Délibérations prises de
n°107 à 119 /2023

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		DENEUX	Valérie	
PERIN ACKER	Nathalie		BURGEVIN	Nicolas	
BREARD	Nicolas	Absent	EPINARD	Céline	Absente
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe		HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	
BURON	David	Absent	LECOMPTE	Frédéric	Absent
BRUNEAU	Alice	Absente-excusee	REMON	Karine	
ANJARD	Sylvain	Excusé	MAHOT	Jean-Luc	